



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 16/12/2025

DLB 2025/834

L'an deux mille vingt-cinq et le mardi 16 Décembre à 10h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM PEZENAS-AGDE se sont réunis en session ordinaire, au siège social à NEZIGNAN L'EVEQUE, sous la Présidence de Monsieur Armand RIVIERE, Président.

Date de la convocation : 12/12/2025

Affichage de la convocation : 12/12/2025

Etaient Présents :

Gérard ABELLA, Philippe AUDOUI, Pierre-Marie MARHUENDA, Jacques MONCOUYOUX, Lionel PUCHE, Armand RIVIERE, Nicole VICENTE

Absents Excusés :

Jean-Louis ABADIE, André ALBERTOS, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Jean AUGE, Marie BALLESTERO, Philippe BARON, Claude BASTIER, Nathalie BASTOUL, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Jacques BOLINCHES, Jérôme BONNAFOUX, André BOUDET, Jean-Marie BOUSQUET, Stéphane BOYER, Didier BRESSON, Jacques CANTAGRILL, Christophe CASTAN, Francis CASTAN, Laurent COMBES, Jean-Jacques CORON, Jordan DARTIER, Sandrine DENIER, Christiane DEVAUX, Jacques ELIEZ, Philippe ENJERLIC, Michel FARENC, Philippe FAURE, Francis FORTE, Pascal FICHAUX, Sébastien FREY, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Bertrand GELLY, Robert GELLY, Gil GEORGERENS, Francine GERARD, Rémy GLOMOT, Joséphine GROLEAU, Didier GROUSELLE, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Evelyne GUY, Vincent HUGOT-CONTE, Bernard ICHE, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Sylvie LERMET, Caroline LEVANNIER, Christiane LIVOLSI, Christophe LLOP, Georges LOPEZ, Michel LOUP, Laurence MABELLY, Marion MAERTEN, Claude MARCO, Gérard MARTINEZ, Patrick MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Carole MAUREL, Fabrice MAURRAS, Bernard MONTAGUD, Catherine MONTARON SANMARTI, Christiane MOTHES, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Jean-René PENAS, Stéphane PEPIN-BONET, Christian PEREZ, Gérard PERRIN, Christine PRADEL, Clémence RAPHANEL, Daniel RENAUD, Véronique REY, Thierry ROQUE, Régine ROSENFIELD, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Frédéric ROYE, Véronique SALGAS, Michel SANCHEZ, Henry SANCHEZ, Bernard SAUCEROTTE, Marie-Agnès SCHERRER, Edgar SICARD, Alain SICILIANO, Michèle TARDY, Bernadette TAURINES FARO, Jean-Louis THERON, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER, René VERDEIL, Sylvian VIALE, Claude VISTE, Jean-Claude VITAL.

Secrétaire de séance :

Pierre-Marie MARHUENDA

Objet : Création de six emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant que les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ou pour un renfort temporaire dans les services.

Considérant que le contrôle d'accès aux 18 déchèteries du SICTOM a permis d'équiper 70 000 usagers avec des moyens d'accès variés (carte, QR Code ou les deux). Ce volume important nécessite un suivi régulier pour assurer la mise à jour des données et la gestion des droits.

La fréquentation élevée et les objectifs de tri en évolution imposent également de veiller à la qualité de l'accueil et l'information des usagers.

Il convient de procéder à la création de six contrats non permanents, en surcroit d'activité aux services Finances et Déchèteries.

Les agents seront recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 12 mois pendant une période de 18 mois, de janvier 2026 à juillet 2027.

Les candidats devront justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine administratif ou technique.

Le Comité syndical, la présentation de Monsieur le Président entendu,

Après avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE

La création de six emplois non permanents à compter du 1er janvier 2026 pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

4 contrats en surcroit d'activité pour le service des déchèteries,

2 contrats en surcroit d'activité pour le service finances pour la gestion du contrôle d'accès en déchèterie ainsi que la gestion badges et droits d'accès,

Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois allant du 1er janvier 2026 au 1er juillet 2027 inclus.

Ils devront justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine administratif pour les uns et d'avoir une expérience avec le public pour les autres.

A temps complet, la rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



Le Président,

Armand RIVIERE

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

A Nézignan l'Évêque, le

17/12/2025

SMICTOM PEZENAS-AGDE

Adresse postale : BP 112 - 34120 Pézenas

Siège administratif : 27, avenue de Pézenas - 34120 Nézignan l'Évêque

Tél. : 04 67 98 45 83 Fax : 04 67 90 05 98 www.sictom-pezenas-agde.fr